



Marché aux puces Marché du Terroir

Dimanche 06 AVRIL 2025

67110 GRIESBACH

Organisé par l'Association Culturelle de Griesbach autour de la salle communale

Restauration sur place, exclusivement assurée par l'Association

(Café, gâteaux, boissons, grillages / jambon au riesling avec salade de pommes de terre sur réservation au prix de 12€)

✂ _____ ✂

Renseignements exposants

Nom – prénom : _____

Raison sociale (professionnel) : _____

Adresse (pers. ou prof.) : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Mail : _____ Tél : _____

Pièce d'identité : Carte d'identité Passeport Permis de conduire

N° : _____ Délivré le : _____ Par : _____

Professionnel : N° immatriculation R.C : _____ Date

Et lieu de délivrance : ____/____/____ à : _____

Nombre de mètres : ____ x 2€ = _____ € (min 5 m pour 10€)

La réservation est enregistrée à réception du règlement.

Fait à : _____ le ____ / ____ / 2022 Signature* : _____

* L'exposant déclare sur l'honneur : - l'exactitude des informations fournies ; - de ne pas être commerçant (e) ; de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) ; - de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal).

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIERS/BROCANTE

Article 1 : Le Vide greniers/Brocante est ouvert aux particuliers et aux professionnels. Les participants devront retourner à l'adresse indiquée : le coupon-réponse accompagné d'une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) pour les particuliers ou d'une photocopie de la carte trois volets pour les professionnels ainsi que le règlement (par chèque à l'ordre de l'Association Culturelle de Griesbach)

Article 2 : Le prix de la réservation est de 10 € l'emplacement de 5m (2€ le m sup).

Article 3 : L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc....) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

Article 4 : Les emplacements seront attribués par les placiers le jour même, par ordre d'arrivée des exposants.

Article 5 : L'entrée du vide greniers/brocante est interdite avant 06h00. L'installation des stands devra se faire de 06h00 à 08h00. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer et à stationner dans l'enceinte du vide greniers/brocante, un parking est à la disposition des participants. Tout emplacement réservé et non occupé à 08h00 sera considéré comme libre.

Article 6 : Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit. Tous les exposants devront à leur départ nettoyer leur emplacement.

Article 7 : Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du vide greniers/brocante.

Article 8 : La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite. Sont interdits également à la vente les objets et ouvrages à caractère raciste ou pornographique et de manière générale, tout produit dont la vente est prohibée par la législation en vigueur. L'Association Culturelle de Griesbach se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

Article 9 : Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 10 : Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 11 : La vente s'effectue de gré à gré. Aucune réclamation concernant les transactions ne peut être formulée auprès de l'organisateur. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Une confirmation d'inscription sera envoyée par SMS ou e-mail.

Le chèque à l'ordre de l' « Association Culturelle de Griesbach » ainsi que la copie de la pièces d'identité sont à adresser à :

SCHMITT PATRICIA 15 RUE DE PARIS 67110 GRIESBACH
Renseignement : ☎ 06 31 09 80 83 - ✉ acg67110@gmail.com